



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE

CIR-72/2002

Document consultable dans Médi@m

Date :

10/05/2002

Domaine(s) :

Gestion relation clients

Risques maladie

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Mise en œuvre des nouveaux modèles des formulaires S3710 et S3711.

Liens :

Circ DDRI 67/2000

Circ DDRI 90/2000

Plan de classement :

21

Emetteurs :

DDRI

Pièces jointes : 4

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux ☐ Chef de service
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en œuvre immédiate

Résumé :

Les travaux du COSLA et de la COSA ont permis d'élaborer en concertation avec les usagers deux nouveaux modèles de demandes de CMU (protection de base et protection complémentaire). Dans l'attente de pouvoir passer commande auprès de l'UCANSS, les caisses doivent fabriquer ces nouveaux imprimés, après utilisation des stocks, et signaleront les difficultés rencontrées à la CNAMTS.

Mots clés :

CMU de Base ; CMU Complémentaire ; Imprimés.

**Le Directeur
Délégué aux Risques**

Pierre-Jean LANCERY



CIRCULAIRE : 72/2002

Date : 10/05/2002

Objet : Mise en œuvre des nouveaux modèles des formulaires S3710 et S3711.

Affaire suivie par : Marie-José BATTAIS
(DDRI/DRIO/Imprimés nationaux)

☎ 01.42.79.34.39

Madame, Monsieur le Directeur,

Comme il était précisé dans le message Hermès du 16.11.2001, le ministère de la Fonction Publique en collaboration avec le COSLA¹ et la COSA² ont mené, tout au long du second semestre 2001, une action de simplification sur un lot de 5 formulaires dont les demandes de CMU S 3710 et S 3711.

Les services de la CNAMTS ainsi que l'ensemble des utilisateurs (1 CPAM, services sociaux, associations, usagers...) ont été largement associés à cette démarche.

1 – Les nouveaux formulaires CMU

Les deux nouveaux formulaires CMU sont maintenant stabilisés quant à leur contenu et sont homologués sous les références suivantes :

S 3710 b Cosa 11419*03
S 3711 b Cosa 11720*03

Il est à noter que la référence Cosa remplace dorénavant la référence Cerfa.

¹ COSLA : Comité pour la simplification du langage administratif

² COSA : Commission pour les simplifications administratives

L'action de simplification menée pour ces deux formulaires a permis d'améliorer le langage utilisé ainsi que la présentation générale des documents afin de les rendre plus accessibles à tous.

Elle a également conduit à regrouper certaines informations ou à en supprimer d'autres non prévues expressément par les textes ou pouvant être connues des caisses sans que l'interrogation des usagers soit nécessaire.

Font partie de cette dernière catégorie :

- les indemnités journalières
- les allocations familiales

Les caisses devront donc prendre toutes dispositions pour avoir accès à ces informations sans avoir à interroger les demandeurs (CAFPRO...).

Il est à noter que les ressources sont à exprimer exclusivement en euros ce qui risque, en particulier pour la CMU complémentaire, de poser des problèmes de conversion, les ressources ayant pu être perçues en francs ou en euros.

Il est également à préciser que la grille de saisie de la « base ressources » ne sera pas adaptée immédiatement aux nouveaux formulaires.

De plus durant plusieurs mois, les anciens et nouveaux formulaires continueront d'être utilisés simultanément, compte tenu des stocks éventuellement disponibles dans les CCAS, les associations.

Cependant, la grille de saisie actuelle permet, sans difficulté majeure, la mise en œuvre des nouveaux formulaires ainsi que leur coexistence avec les anciens.

2 – Réalisation et mise en place

Ces formulaires sont d'application immédiate. Cependant, compte tenu des difficultés actuelles de l'UCANSS pour passer de nouveaux marchés, les caisses sont chargées de faire fabriquer par leur propres moyens ces nouveaux imprimés.

Les films permettant leur réalisation sont à commander auprès de :

- CNAMTS
- DIAG
- à l'attention de Monsieur Durand
- 66, avenue du Maine
- 75694 PARIS CEDEX 14
- Tél. 01.42.79.32.52

Dès que l'UCANSS sera en mesure de passer de nouveaux marchés, elle prendra contact avec les caisses pour proposer ses services dans le cadre d'un marché national.

Ces formulaires seront prochainement mis en ligne, avec possibilité de remplissage à l'écran, sur le site de la CNAM:

www.cnamts.fr dont un accès est possible à partir du bandeau supérieur sur le portail d'accueil de Mediam.

avec un lien sur le site :

www.service-public.fr

Compte tenu de l'importance des modifications apportées à ces deux imprimés, j'attacherai du prix à être tenu informé des difficultés de gestion qu'elles pourraient générer.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Délégué Aux Risques

Pierre-Jean LANCRY

PJ formulaire S 3710b
 formulaire S 3711 b
 + 2 fiches signalétiques.